



INSTRUCTIONS SUR LA VENTE AUX ENCHÈRES

En tant que commissaires-priseurs immobiliers exclusifs, nous vendons des biens immobiliers dans tout l'Allemagne lors de ventes aux enchères d'immeubles gratuites depuis plus de 20 ans. Il s'agit principalement de ventes d'urgence avec la participation des propriétaires. Ne nous confondez pas avec des agents immobiliers ou avec une „processus d'appel d'offres“ de certains agents.

VISITE

Tous les immeubles peuvent être inspectés de l'intérieur sur rendez-vous avec notre personnel avant la vente aux enchères. Lors de la visite commune, vous recevrez par courrier électronique les meilleurs documents immobiliers possibles pour votre discussion sur le financement. En règle générale, la dernière visite libre a lieu 1 semaine avant le jour de la vente.

CONTRAT DE VENTE

En règle générale, vous recevrez un modèle de contrat de vente du notaire responsable avec les documents correspondants. Celui sera signé directement après la vente aux enchères chez le notaire. Le prix d'achat total est généralement payable environ 6 à 8 semaines après la conclusion du contrat de vente, en fonction des instructions du notaire.

Comme dans le cas des ventes judiciaires, l'adjudication peut être effectuée sous réserve d'un consentement ultérieur du créancier/vendeur. Dans de tels cas, le contrat de vente est signé, selon les instructions du commissaire-priseur, généralement quelques jours plus tard. Pour que l'adjudication soit légale, il faut que le contrat de vente soit authentifié par un notaire.

CONDITIONS OF PARTICIPATION

Au plus tard à la date de clôture des inscriptions, généralement en même temps que la dernière visite libre, le formulaire d'inscription doit être remis à la maison de vente aux enchères en personne lors de la visite, par courrier, par fax, par e-mail, par WhatsApp ou via le site Internet.

Vous recevrez ensuite rapidement par e-mail la confirmation de votre inscription, le projet de contrat de vente ainsi que tous les documents relatifs à l'objet.- si possible une semaine avant la vente aux enchères.

Le jour de la vente aux enchères, vous et vos accompagnateurs n'avez besoin que de votre carte d'identité pour vous identifier à l'accueil et de l'un des modes de paiement suivants pour le paiement des frais d'adjudication.

Si vous souhaitez l'achat sur une base commerciale en tant qu'entreprise, le délai d'inscription est d'une semaine avant, c'est-à-dire 14 jours avant la vente aux enchères.

Les frais d'adjudication doivent être payés immédiatement après la vente aux enchères par

- chèque certifié par une banque – disponible dans votre banque locale
- Transfert en temps réel – le soir de la vente aux enchères (Ajustement de la limite)
- Paiement en espèces – le soir de la vente aux enchères

Si un soumissionnaire/acheteur ne maîtrise pas suffisamment la langue allemande, il doit faire venir un interprète majeur avec lequel il n'existe aucun lien familial (exigence de la part des notaires).

Lors de la vente aux enchères, les avis de confidentialité et de rétractation sont à nouveau disponibles.

OFFRES

Les taux de croissance par carte de soumissionnaire sont généralement de 500 ou 1 000 Euros. Cette déclaration de vente aux enchères peut également être téléchargée en anglais, en turc, en russe et en autres langues dans la section Téléchargements.